

Nouvelles fraîches



2025-10-10

Volume 11, numéro 7

Publipostage 40015960

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Immeuble Albert Allain, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5

Tél. : 819 762-0833, abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca

Un exercice important

Les élections municipales du 2 novembre approchent, et il s'agit d'un exercice démocratique d'une grande importance. Nous parlons souvent des élections provinciales ou fédérales, mais nos véritables gouvernements de proximité sont nos municipalités et nos MRC. Nous côtoyons nos élus au quotidien, et leurs décisions ont un impact direct et rapide sur notre vie et sur nos affaires.

C'est donc le moment idéal, pendant cette période électorale, de rencontrer les candidats et candidates ou même de s'impliquer soi-même, afin de leur faire saisir et comprendre nos réalités de terrain.

Dans un avenir rapproché, chaque MRC devra réviser son schéma d'aménagement, un document qui oriente le développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Comme producteurs agricoles et forestiers, nous

occupons une grande partie de ce territoire – c'est, en quelque sorte, notre parc industriel. La protection du territoire et des activités agricoles est une responsabilité collective. Les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire font d'ailleurs de la protection de notre garde-manger une priorité nationale.

La gestion des cours d'eau agricoles doit aussi devenir une priorité dans le contexte des changements climatiques afin de conserver le drainage de nos terres, mais également protéger les infrastructures municipales.

Il ne faut pas oublier que l'agriculture est au cœur de la vitalité de nos villages : elle génère des emplois, soutient nos commerces locaux et contribue à la vie sociale et communautaire.

Heureusement, nos gouvernements prennent de plus en plus en

compte nos réalités et nos problématiques. Les tables des préfets et les MRC sont des lieux privilégiés de dialogue, accessibles et proches de nous. Voilà pourquoi notre implication municipale et régionale est essentielle pour que nos voix soient entendues et que nos besoins soient pris en considération dans les décisions futures.

Je vous invite à vous impliquer et surtout à aller voter le 2 novembre!

Merci à tous et à toutes!



Pascal Rheault, président

Représentations de la Fédération par Martine Delage

9 juillet : Participation au comité de mise en œuvre des Petits ambassadeurs (Mélanie Rivard, membre exécutive).

16 juillet : Conseil général extraordinaire de la Confédération de l'UPA (Pascal Rheault, président).

17 juillet : Consultations sur l'abattage de proximité, par le MAPAQ provincial, auprès des fédérations régionales (Normand Lemieux, vice-président, et Martine Delage, directrice régionale).

19 juillet : Foire agricole de Landrienne.

23 juillet : Tournée de fermes dans la MRC d'Abitibi avec La Financière agricole du Québec (FADQ) (Pascal Rheault).

14 août : Comité vie syndicale

21 août : Journée de la rentrée de l'Union, dans le Centre-du-Québec : présentation des dossiers chauds, du bilan de mi-année et du nouveau régime de cotisation de l'Union (Pascal Rheault, Martine Delage et David Prince, responsable des communications et de la vie syndicale).

28 août : Conseil d'administration (C.A.) de la Fédération : préparation des consultations d'automne, nouveau régime de cotisation, adoption du plan action en vie syndicale.

2 septembre : Comité du Fonds de défense professionnelle de l'UPA (Pascal Rheault).

2 septembre : Rencontre des responsables des Centres d'emploi agricoles (CEA) (Linda Lavoie, directrice régionale adjointe et coordonnatrice du CEA).

3-4 septembre : Conseil général de la Confédération de l'UPA (Pascal Rheault).

4 septembre : Colloque régional RH (Julie Lavoie, conseillère en ressources humaines, et Linda Lavoie).

7 septembre : Journée Portes ouvertes Mangeons local.

9 septembre : C.A. du Collectif en formation agricole de l'Abitibi-Témiscamingue (Pascal Rheault, Martine Delage, Sophie Robichaud, répondante en formation agricole, et Julie Cyr, responsable du contrôle interne).

9 septembre : Réunion du C.A. du Centre technologique des résidus industriels, par Teams (Normand Lemieux).

9 septembre : Rencontre du comité Soutien administration RH – vision du futur des CEA (Julie Lavoie).

11 septembre : Visite de l'usine Lactalis (groupe d'employés et employées de la Fédération).

11 septembre : Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES (Pascal Rheault).

11 septembre : Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, par Zoom (Normand Lemieux).

12 septembre : Rencontre du Conseil régional des partenaires du marché du travail (Linda Lavoie).

17 septembre : Rencontre des directeurs régionaux (Martine Delage).

17 septembre : Comité de pilotage régional du projet de travailleur de rang (Mélanie Rivard et Patrick Lafond).

18 septembre : Comité finances de la Fédération.

23 septembre : Comité exécutif de la Fédération.

25 septembre : Participation au comité de mise en œuvre des Petits ambassadeurs (Mélanie Rivard).

1^{er} octobre : Comité vie syndicale : préparation des résolutions pour l'AGA de la Fédération.

2 octobre : Formation « Traitement des plaintes de harcèlement psychologique » (Julie Lavoie).

7 octobre : Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES, conjointement avec la table agroenvironnement, sur le sujet des cours d'eau (Pascal Rheault).

Politique contre le harcèlement psychologique

par Julie Lavoie

La politique contre le harcèlement psychologique est désormais **obligatoire pour tous les employeurs en date du 6 octobre 2025**. Cette obligation découle directement de la **Loi sur les normes du travail** (articles 81.18 à 81.20).

L'employeur a l'obligation de :

1. se doter d'une **politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes**;
2. la **présenter et l'expliquer à l'ensemble du personnel** afin que tous comprennent leurs droits et leurs responsabilités;
3. la rendre **facilement accessible** sur les lieux de travail.

Lorsqu'une plainte est déposée, l'employeur a l'obligation de :

1. **faire cesser** toute conduite ou situation problématique sans délai;
2. **intervenir immédiatement** afin d'analyser la recevabilité de la plainte;
3. **procéder rapidement à une enquête objective et confidentielle** dans le cas qu'une plainte est jugée admissible au sens de la Loi.

Qui peut mener une enquête?

1. Toute personne :
 - a. qui a les compétences nécessaires pour mener une enquête conforme aux règles de confidentialité, d'équité et de rigueur;
 - b. qui n'est pas impliquée;
 - c. qui n'a pas d'intérêt personnel dans le dossier;

- d. qui est neutre et impartiale;
- e. qui est formée pour le faire.

Une plainte est admissible lorsque les cinq critères suivants en font partie :

1. **Une conduite vexatoire** (paroles, gestes ou comportements offensants ou humiliants);
2. **Répétée**, ou encore **grave**, même si elle n'est survenue qu'une seule fois;
3. **Hostile ou non désirée** par la personne visée;
4. Qui **porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique** de la personne;
5. Qui crée un **milieu de travail néfaste** pour celle-ci.

Voici quelques exemples de ce qui peut être considéré ou non comme du harcèlement.

Peut être du harcèlement	N'est pas du harcèlement
• Insultes répétées, moqueries ou humiliations devant les collègues • Isolement volontaire et répété d'un employé • Changement de l'horaire de travail et des tâches sans justification • Menaces, cris ou gestes d'intimidation • Diffusion de rumeurs ou d'informations personnelles pour nuire à quelqu'un	Le droit de gérance de l'employeur : • Intervention pour non-respect de l'horaire de travail • Gestion de la performance • Mesures disciplinaires L'incivilité : • Manque de politesse • Gestes d'impatience ou d'irritation (roulement des yeux, soupirs, etc.)

À retenir que l'incivilité non gérée se transforme souvent en harcèlement. La prévention du harcèlement psychologique repose sur une **culture de respect mutuel et de communication saine**. **Intervenir avant qu'une plainte ne survienne démontre une gestion proactive et responsable.**

Pour plus d'information et de soutien, contactez Julie Lavoie, conseillère en ressources humaines au Centre d'emploi agricole, au 819 762-0833, poste 4316, ou à jlavoie@upa.qc.ca.

La reconnaissance au travail : quand, comment et pourquoi?

par Julie Lavoie

Dire merci, c'est bien, mais souvent, ce n'est pas suffisant. La reconnaissance au travail, c'est un pilier essentiel qui influence directement la motivation, la performance et la fidélisation des employés. Savoir valoriser la contribution, les efforts et l'engagement aide grandement à la rétention des employés puisqu'il est reconnu que le manque de reconnaissance est une des principales causes de démotivation et de départ.

Un employé qui se sent reconnu est :

1. Plus engagé envers son travail et son organisation;
2. Plus motivé à donner le meilleur de lui-même;
3. Moins à risque d'épuisement professionnel;

4. Plus loyal.

La reconnaissance peut prendre plusieurs formes :

1. Par encouragement et remerciement, en offrant une attention personnalisée;
2. En félicitant pour l'atteinte d'un objectif ou la réussite d'un projet;
3. En offrant des occasions de développement, en valorisant l'expertise (augmentation des responsabilités, augmentation salariale);
4. En s'intéressant à l'employé, en reconnaissant ses valeurs et sa contribution.

L'instauration d'une culture de reconnaissance peut s'avérer très



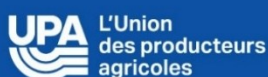
L'Union
des producteurs
agricoles

Centre d'emploi agricole

Abitibi-Témiscamingue

profitable pour une entreprise, mais celle-ci doit être structurée et bien définie. La reconnaissance au travail, ce n'est pas du luxe! Elle nourrit la confiance, renforce le sentiment d'appartenance et contribue à bâtir des milieux de travail sains, humains et performants. Un employé reconnu est un employé engagé. Un employé engagé, c'est la clé d'une entreprise durable et prospère.

Pour plus d'information, contactez Julie Lavoie, conseillère en ressources humaines au Centre d'emploi agricole, au 819 762-0833, poste 4316, ou à jlavoie@upa.qc.ca.



Programme exclusif d'assurance agricole et de gestion de risques

- Compréhension approfondie du profil de risques
- Solutions d'assurance personnalisées
- Outils d'analyse avancés
- Plateforme numérique spécialisée
- Équipe de professionnels en réclamations

Faisons toute la différence.
Ensemble.



Initiative ministérielle « Relève agricole et entrepreneuriat 2025-2027 »

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Vous avez moins de 40 ans et êtes producteur ou productrice agricole – ou sur le point de le devenir? Bonne nouvelle : l'initiative qui soutient vos projets entrepreneuriaux revient cette année pour vous aider à concrétiser vos ambitions!

Nouveautés pour les entreprises situées en région périphérique

- Elles peuvent désormais bénéficier d'une bonification de 15 % de l'aide financière accordée.
- Elles bénéficient d'une période exclusive pour déposer leur projet. Celle-ci s'étendra du 17 septembre 2025 au

31 janvier 2026 ou jusqu'à l'épuisement des budgets disponibles, selon la première éventualité.

Les régions périphériques sont :

- Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec;
- Bas-Saint-Laurent;
- Côte-Nord;
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- Outaouais;
- Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À noter

Le formulaire de demande d'aide financière, ainsi que l'adresse à laquelle vous pourrez faire parvenir

votre demande, seront accessibles à compter du 17 septembre 2025, à 9 h.

Pour plus d'information, visitez la page Web de l'initiative en numérisant le code QR ci-dessous.

Vous pouvez également contacter Mathieu Laplante, agronome et conseiller régional en relève agricole, à la direction régionale du MAPAQ, à mathieu.laplante@mapaq.gouv.qc.ca ou au 819 763-3287, poste 4573.



CONSULTATION

Nouveau régime de cotisation à l'Union des producteurs agricoles



20 octobre 2025



19 h 30 à 21 h, par Zoom

Pour participer à la réunion Zoom, cliquez sur le lien suivant : <https://us06web.zoom.us/j/83642013520>

Des changements sont à venir à la cotisation de l'Union des producteurs agricoles, entre autres pour établir une cotisation variable selon le revenu brut de l'entreprise.

Venez vous informer des propositions, comprendre les implications pour votre entreprise et nous faire part de vos commentaires.

Invités

Mathieu St-Amand

Directeur, formation et développement des organisations
Direction affaires publiques et syndicales
Union des producteurs agricoles

Mathieu Bolduc

Trésorier et directeur
Direction des finances et de l'administration
Union des producteurs agricoles



Aide financière pour les dommages attribuables aux véhicules hors route

Saviez-vous que vous pouvez recevoir une aide financière pour compenser les pertes et dommages causés à vos terres agricoles par le passage des véhicules hors route comme les motoneiges? **Vous avez jusqu'au 31 décembre 2025** pour déposer votre demande dans le cadre du [Programme de compensation et de prévention des préjudices aux terres agricoles attribuables aux véhicules hors route](#). L'aide financière vise à pallier les pertes de cultures, les pertes de bovins (par exemple, à cause d'une canette non ramassée) et les bris d'infrastructures légères survenus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025. Ne tardez pas! **Pour toute information concernant ce programme, numérisez le code QR à droite.**



Dommages attribuables aux véhicules hors route

Obtenez une aide financière



Assemblée générale annuelle de la Fédération

par Martine Delage

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue réunira ses membres en assemblée générale annuelle, **le 28 octobre 2025, à 9 h 30, à la salle Tomate & Pesto, située au 55, avenue Dallaire à Rouyn-Noranda.**

Les producteurs et productrices agricoles sont invités à cette activité annuelle où ils pourront s'informer de l'actualité agricole. Avec le thème « **La terre, la racine de notre alimentation** », cette rencontre sera l'occasion de mettre en lumière le potentiel de développement agricole de notre région et le rôle essentiel d'une terre productive comme fondement de notre sécurité alimentaire.

Invitation à l'assemblée générale annuelle

UPA L'Union des producteurs agricoles
Abitibi-Témiscamingue



Les actions de la Fédération de la dernière année vous seront présentées et les délégués feront l'étude des résolutions qui détermineront les mandats de l'organisation pour la prochaine année. Vous pourrez également échanger avec la deuxième vice-présidente de la Confédération de l'UPA, M^{me} Stéphanie Levasseur. **Une infolettre, incluant le lien d'inscription, sera envoyée prochainement à tous les producteurs et productrices agricoles, ainsi qu'aux intervenants et intervenantes.** Nous vous attendons en grand nombre à cette importante rencontre!

Portes ouvertes Mangeons local : un succès renouvelé!

par Martine Delage

Le dimanche 7 septembre 2025, la **Ferme Valsy**, de Saint-Édouard-de-Fabre, a accueilli pas moins de 1 247 visiteurs et visiteuses dans le cadre des Portes ouvertes Mangeons local, organisées par l'UPA.

Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu découvrir la réalité agricole de la région et échanger avec les producteurs et productrices dans une ambiance conviviale et familiale.

Le site offrait une foule d'activités : visite guidée de la ferme, jeux gonflables, mini-ferme, démonstration de drones, cantine au profit de la relève agricole, mais gratuit, produits régionaux, kiosque laitier, de grains et des



travailleuses de rang, en plus d'un super labyrinthe dans le maïs et de tours de wagon au champ.

Félicitations aux propriétaires et à leur famille pour la magnifique organisation et l'accueil chaleureux! Un immense merci aux bénévoles, dont l'implication a permis le bon déroulement de cette

journée, ainsi qu'aux commanditaires pour leur précieux soutien. Grâce à tous et toutes, cette édition des Portes ouvertes Mangeons local a été un franc succès!

Les Portes ouvertes Mangeons local demeurent un rendez-vous privilégié pour valoriser l'agriculture régionale, et renforcer le lien entre la population et le monde agricole.

MERCI À NOS PRÉCIEUX COMMANDITAIRES!

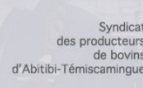
OR



Les Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue



ARGENT



BRONZE



Nouvelle embauche à la fédération régionale par Martine Delage

Je suis heureuse de vous informer que nous avons procédé à l'embauche de **Marie-Soleil Létourneau**, qui agira à titre de **conseillère en formation agricole et en développement agroalimentaire**. Elle s'occupera du Collectif en formation agricole, du soutien à la mise en marché de proximité et du Syndicat local de l'UPA d'Abitibi-Ouest.

Marie-Soleil possède un DEC en Gestion et technologies d'entreprise agricole et elle a également acquis des compétences en travail social au cours de son parcours scolaire. Elle a été manœuvre agricole pendant plusieurs années sur des fermes laitières, bovines et équinées. Elle a aussi été gestionnaire de deux microprojets agricoles, de la production à la vente. Dans la dernière année, elle était conseillère en assurance à La Financière agricole du Québec. Ses connaissances pratiques du milieu agricole et ses compétences en gestion, marketing et communication seront des atouts précieux dans ses divers mandats. Son désir de soutenir et accompagner les agriculteurs et agricultrices, et ses connaissances des réalités du milieu, l'aideront dans son travail avec les divers groupes.



Elle a débuté son intégration le 6 octobre. Vous pourrez la joindre par courriel à msletourneau@upa.qc.ca, ou au poste téléphonique 4335. Nous lui souhaitons la bienvenue et du succès dans ce nouveau défi professionnel!

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DES SYNDICATS LOCAUX DE L'UPA

Voici les dates des AGA :

 **ABITIBI, 27 NOVEMBRE, SOUPER À 18 H,
SUIVI DE L'AGA À 20 H**

Hôtel des Eskers, à Amos

 **ABITIBI-OUEST, 27 NOVEMBRE, 9 H 30**

À la salle Richelieu du Motel Villa Mon Repos, à
La Sarre

 **ROUYN-NORANDA, 25 NOVEMBRE, 17 H**

À la salle de conférences de la Fédération de l'UPA,
à Rouyn-Noranda

 **TÉMISCAMINGUE, 20 NOVEMBRE, 19 H 30**

Au restaurant L'Indomptable, à Ville-Marie

 **VALLÉE-DE-L'OR, 6 NOVEMBRE, 10 H**

À la salle de l'Usine du Prospecteur, à Val-d'Or



UPA L'Union
des producteurs
agricoles
Abitibi-Témiscamingue

AVIS AUX LECTEURS ET LECTRICES :

Lorsque des publicités sont insérées dans ce journal, elles sont payées par le promoteur. L'UPA accepte, sans égard au contenu.